

LE PIMENT

Parti socialiste de Grandson et environs

Août 2014

Edito

Caisse publique : la fin de l'illusion de concurrence

Par Raphaëlle Javet, Conseillère communale



La campagne contre la caisse publique d'assurance-maladie bat son plein depuis plusieurs mois déjà et les adversaires de cette initiative ont mis les moyens : des millions sont injectés par les assurances dans une campagne virulente, défendant les bienfaits supposés de la concurrence et pour, selon elles, préserver la qualité des soins. Pourquoi tant d'effort à combattre ce prétendu monstre monopolistique que serait la caisse publique ? Pourquoi tant d'énergie à lutter contre ce changement nécessaire dans le système de l'assurance-maladie obligatoire avec laquelle et contrairement aux complémentaires, les assureurs ne sont pas censés faire de bénéfices ? Ce n'est pas par bon coeur que les caisses maladies

dépensent des millions (payés par les assurés, c'est-à-dire nous) pour mener campagne, notamment en envoyant à tous leurs assurés des « informations » contre la caisse publique. Même si la LAMal interdit aux assureurs de faire des bénéfices avec l'assurance obligatoire, il nous faut constater qu'en réalité, ceux-ci profitent très grandement de ce marché de la santé dans lequel le principe de concurrence est censé régner, cette « saine » concurrence garantissant soit disant les prix les plus bas et la qualité la meilleure. Or, cette concurrence n'existe pas :

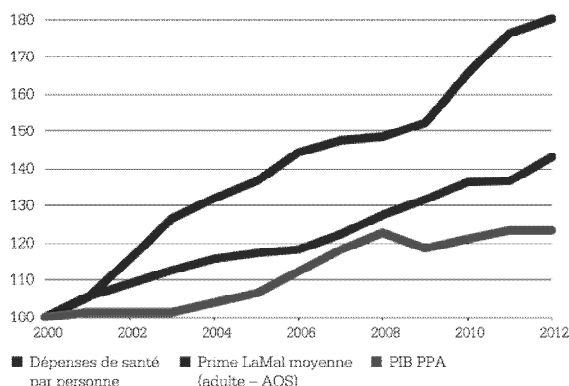
- le catalogue de prestations remboursées par l'assurance obligatoire est fixé dans la LAMal et est non extensible ;

- des conventions tarifaires pour fixer les prix sont convenues entre les assureurs et les prestataires de soins (ou à défaut, les Autorités cantonales). Les coûts des soins sont donc identiques pour tous ;
- Les possibilités d'élargir le marché sont nulles, car tous les individus domiciliés en Suisse doivent obligatoirement être affiliés

à une caisse et que les caisses ne peuvent bien évidemment pas étendre leur offre en dehors du territoire helvétique ;

- enfin, le principe du partage des pertes permet à chaque assureur de fédéraliser ses réserves, celui-ci pouvant ainsi piocher dans celles qu'il a amassées dans un canton pour compenser les manques qu'il a dans un autre.

Finalement, cette pseudo concurrence n'a aucun effet bénéfique pour les assurés, mais plutôt un effet inflationniste sur les primes, alors complètement déconnectées de l'évolution des coûts de la santé. Ces derniers ont eu une hausse annuelle moyenne de 3% depuis une dizaine d'année, alors que les primes ont explosé et continueront d'exploser à des taux invraisemblables (cf. ci-contre). Pour calmer cette inflation uniquement due à une mauvaise répartition des risques entre assurances, et qu'enfin l'évolution des primes suive réellement celle des coûts, une solution s'impose. Il s'agit maintenant d'envisager un changement de système en profondeur par l'acceptation de la caisse publique le 28 septembre.



Conseil communal du 26 juin 2014

Par François Veuve, Conseiller communal



Le Conseil communal du 26 juin était dense et passionnant à bien des égards. Voici un petit résumé des moments forts qui ont animé la soirée.

Tout d'abord, suite au départ de Christian Jaccard, nous avons assisté à l'assermentation de Erika Prina-Howald, nouvelle municipale PLR. Très heureux de voir le nombre de femmes augmenter au sein de l'exécutif grandsonnois, le PS n'a pas présenté de candidat-e à cette élection complémentaire, permettant ainsi une élection tacite. Madame Prina-Howald a repris dès le 1er juillet le dicastère des écoles, de la police et du service de défense incendie, et siégera au Comité directeur de l'Arrondissement scolaire à partir de cet automne. Nous lui souhaitons nos meilleurs vœux de succès pour les importantes tâches qui l'attendent, la défense d'une vision féminine au sein de notre exécutif n'étant pas la moindre.

Puis est venu le temps du rapport de la commission de gestion, et la discussion sur la gestion et les comptes communaux de l'année 2013. Malgré les nombreuses questions de la part de nos membres lors des séances de commission (Raphaëlle Javet et Sébastien Deriaz), le rapport était fade et passait sous silence plusieurs interrogations importantes. La majorité de la commission –le PS n'a que 2 sièges sur 7– a cru bon d'éviter tout sujet qui aurait pu fâcher...

Suite à cela, de nombreux préavis étaient soumis aux débats. Le réaménagement de la rue Haute et de la rue Jean-Lecomte a été plébiscité. L'extension du parking Jean-Lecomte et le concours d'architectes pour la construction d'un complexe sportif (avec cantine scolaire) à Borné Nau ont connu le même succès. Par contre, la réalisation d'un terrain multisports aux Tuileries, en réponse à la saga du skatepark, n'aurait pas passé la rampe sans le soutien massif de la gauche.

Après 8 ans de dialogue avec les utilisateurs potentiels et différents partenaires, le remarquable travail de notre municipale en charge du dossier, Pascale Fischer, et une Municipalité unanime ont bien mérité notre soutien à ce serpent de mer politique... que tout le monde appelait de ses vœux mais que personne ne voulait devant chez soi! Nous avons finalement procédé à l'élection de la nouvelle Présidente du Conseil communal, Nicole Fisquet Perrier, que vous pourrez découvrir dans nos colonnes. Plusieurs conseillers de droite ont manifesté leur abstention en raison, semble-t-il de la relative nouveauté de la candidate. C'est bien mal encourager les personnes qui se dévouent tant dans leur commune que dans les milieux associatifs ! En tous les cas, nous sommes persuadés que l'enthousiasme, l'énergie et le professionnalisme de Nicole feront d'elle une excellente Présidente.



Big Brother is watching Grandson...?



Par Patrizia Feroletto, Conseillère communale,

et Sébastien Deriaz, Conseiller communal



Une commission est appelée à se pencher sur l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance au port du Pécos. Quels sont les enjeux ?

Finalité, proportionnalité, conservation des images... la loi sur la protection des données personnelles (LPrD) pose un cadre précis à l'installation de dispositifs de vidéosurveillance. Toute installation est ainsi soumise à l'autorisation préalable du canton, qui valide sa nécessité et vérifie le respect du cadre légal. Deux points essentiels doivent notamment être clairement définis:

1 - les buts visés: *de quoi souhaite-t-on se prémunir ?*

2 - l'absence et/ou l'inefficacité d'autres moyens de prévention: *d'autres mesures ont-elles été prises, sans déployer les effets attendus ?*

Lors du Conseil communal du mois de mai, Monsieur Jacques-André Helfer a déposé une motion demandant l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance, au port du Pécos dans un premier temps. Quelles sont les attentes ? Depuis le début de la saison passée, trois vols de moteur ont été constatés et tou-te-s les propriétaires concerné-e-s

ont été indemnisé-e-s par leur assurance ; seuls 6 autres délits mineurs ont été constatés. Notons que le port du Pécos n'abrite pas moins de 330 bateaux. Ainsi, le but visé serait la prévention de quelques rares vols ou déprédations.

D'autres moyens de prévention ont-ils été explorés ? Oui, et ceux-ci semblent efficaces puisque le nombre de délits a diminué l'an passé. La demande d'installer un dispositif de vidéosurveillance ne devrait intervenir qu'en dernier recours et nous en sommes loin.

La vidéosurveillance serait-elle un moyen efficace de prévenir les vols dans l'enceinte de notre port? La grande majorité des propriétaires de bateaux viennent au port moins d'une fois par semaine, tandis que la LPrD impose une durée maximale de conservation des images de 96 heures. Ainsi, la vidéosurveillance ne permettrait aucun constat dans la grande majorité de ces rares vols. C'est peut-être pour cette raison que la plupart des communes autour du

lac de Neuchâtel ne prévoient aucune installation de ce type dans leur port. De plus, dans les cas où les vols seraient constatés rapidement, un certain nombre de contraintes légales et techniques rendraient difficile l'identification des auteurs de méfaits: les images doivent être visionnées par deux personnes assermentées, le vol doit avoir eu lieu pendant les plages horaires où la vidéosurveillance est activée, les images récoltées ne permettent pas nécessairement l'identification des malfrats, etc.

Le sujet est trop important pour laisser un sentiment d'insécurité prendre le dessus sur le bon sens. Rue Haute, Place du Château, installations sportives pour nos écolier-e-s... à l'heure actuelle, il nous paraît essentiel de concentrer les ressources personnelles et financières de la commune sur ces grands projets qui vont toucher l'ensemble des Grandsonnois-es pour les décennies à venir.

Cheminement piétonnier des rives du lac

Par Ginette Duvoisin, Syndique de Tévenon et
Députée



Le Plan directeur des rives du lac, adopté par le Grand Conseil en 2000, affirme clairement des objectifs que les communes sont en charge de réaliser. Les mesures générales prévues dans ce plan directeur sont les suivantes :

- assurer, dans la mesure du possible, un cheminement continu sur l'ensemble des rives vaudoises du lac ;
- créer le chemin directement en rive du lac, dans la mesure où sa construction n'entre pas en conflit avec des objectifs de protection de la nature et où il est techniquement réalisable ;
- assurer de manière prioritaire la liaison piétonne entre les équipements de détente et de loisirs existants ou à créer et les sites urbanisés.

Par ailleurs, dans la révision du Plan directeur cantonal adoptée par le Grand Conseil le 16 novembre 2010, la fiche E25 – Rives de lacs reprend un de ces objectifs, soit :

- tenir libres les bords des lacs et faciliter au public l'accès aux rives par les chemins de randonnée pédestre et le passage le long de celles-ci.

On peut évidemment se réjouir de ces objectifs, tout en constatant que, malgré cette volonté clairement exprimée par les autorités cantonales, les réalisations concrètes tardent à se réaliser. Les difficultés rencontrées pour atteindre ces buts et répondre ainsi aussi bien à la volonté du

législateur que de la population sont souvent le fait du manque de volonté de certaines municipalités.

A réitérées reprises, le groupe socialiste au Grand Conseil a demandé par voie de motion, postulat interpellation et divers amendements, la réalisation tangible de ces mesures. La réponse de la Conseillère d'Etat en charge du Département du territoire et de l'environnement a été constamment de rappeler que ce sont les communes qui sont compétentes pour mettre en place ces cheminements piétonniers. Dont acte.

Pour avoir eu l'occasion, cet été, de parcourir à pied la rive nord du lac de Neuchâtel, j'ai pu constater que dès le passage de la frontière neuchâteloise, le cheminement tout au bord du lac est possible presque tout au long du parcours, alors que sur la rive vaudoise de Grandson à Concise, les sentiers pédestres passent en retrait du lac, souvent à l'arrière de propriétés privées qui ne laissent pas l'occasion de cheminer sur la rive. Cette possibilité est pourtant prévue clairement dans le PDCn et la loi sur le marche-pied. Il serait trop long ici d'évoquer les nombreuses démarches entreprises pour un accès aisé aux rives du lac Léman. Il est possible par ailleurs de faire facilement le tour du lac de Joux sans quitter la rive.

A Grandson, les socialistes sont aussi intervenus à plusieurs reprises pour faire appliquer les mesures prévues dans le plan directeur cantonal. Depuis des décennies les choses n'avancent pas. Nous ne relâcherons pas la pression.

Nicole Fisquet Perrier



Nouvelle Présidente du Conseil communal de Grandson depuis le 1er juillet, Nicole a 40 ans. Elle est mariée, a un fils de 14 ans et habite en famille aux Tuileries depuis 2 ans.

Contrôleuse aux UMV (Usines Métallurgiques de Vallorbe) à 80%, elle est aussi membre du Conseil d'administration de la Fondation MEM (Métiers Machines, Electrotechnique et Métallurgie) pour la formation et le perfectionnement. Nicole est vice-présidente d'UNIA, section nord-vaudois, et juge assesseur représentant les travailleurs au Prud'homme. D'origine suisse et camerounaise, elle vient de créer l'association « Rosée d'espoir » pour venir en aide aux orphelins du Cameroun. Faisons plus ample connaissance avec elle :

1. *Le principal trait de mon caractère :* la rigueur et la bonne humeur... et en plus, ça rime
2. *Ce que j'apprécie le plus chez mes amis :* la sincérité et l'authenticité (ça rime aussi !)
3. *Mon occupation préférée :* le jardinage en été et la cuisine en hiver... mais je mange aussi en été !
4. *L'animal qui me fascine :* le zèbre avec son harmonie du blanc et du noir
5. *Mes héros dans la vie:* Aung San Suu Kyi de Birmanie, une femme au courage exemplaire et Nelson Mandela pour sa contribution à la paix dans le monde, sa résistance et sa clairvoyance
6. *Ce que je déteste :* le mensonge
7. *Ma devise :* tous à l'unisson, marchons pour que le rêve devienne réalité !